CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 4 novembre 2014, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Pierre St-Louis.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2014-11-136 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014.

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 : suivi
- b) Lecture et adoption des comptes
- c) MRC de Marguerite-D'Youville Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2014
- d) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- e) Rapport annuel de Monsieur le maire Dépôt

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

- a) Rapport du représentant
- b) Déneigement du centre communautaire et des bornes-fontaines Appel d'offres
- c) Programme d'initiative d'investissement local (IIL) Canada Subvention
- d) Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Entente de contribution (IIL)

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

- a) Rapport de la représentante
- b) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent Approbation du budget 2015

7- VOIRIE ET AQUEDUC

- a) Rapport du représentant
- b) Budget de l'AIBR pour l'année 2015

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Dépôt des comptes rendus des séances du Comité consultatif d'urbanisme des 17 juin, 17 juillet et 23 septembre 2014
- c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ Acquisition

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Règlement nº 289 Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée – Adoption
- c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et au Comité des loisirs pour les activités Halloween au four à pain et à la salle communautaire

12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Entretien de la patinoire Appel d'offres

13- AUTRES DOSSIERS

- a) Club St-Luc Contribution
- 14- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- CORRESPONDANCE
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-11-137

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014 - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.
- b) Lecture et adoption des comptes

2014-11-138

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2014 au montant de 26 555,40 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 4 novembre 2014 au montant de 26 555,40 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2014

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

2014-11-139

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et est unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

e) Rapport annuel de Monsieur le maire - Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, monsieur le maire Daniel Plouffe dépose son rapport sur la situation financière de la Municipalité pour l'année 2014.

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy traite des sujets suivants :

b) Déneigement du centre communautaire et des bornes-fontaines – Appel d'offres

L'appel d'offres a été publié dans le journal local « L'Oiseau-Mouche » et dans le journal « La Relève » ; les intéressés peuvent se procurer le devis au bureau municipal jusqu'au 7 novembre 2014 et doivent remettre leur soumission au plus tard le 14 novembre 2014 à 11h30.

c) Programme d'initiative d'investissement local (IIL) Canada - Subvention

Dans le cadre du programme IIL, une subvention au montant de 47 765 \$ nous est accordée pour la rénovation de la salle communautaire.

d) Agence de développement du Canada pour les régions du Québec – Entente de contribution (IIL)

CONSIDÉRANT qu'une subvention au montant de 47 765 \$ a été accordée à la Municipalité de la paroisse de Calixa-Lavallée aux fins de rénover la salle communautaire dans le cadre du Programme d'initiative d'investissement local ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de contribution doit être signée entre l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et la Municipalité de la paroisse de Calixa-Lavallée aux fins de déterminer les conditions d'émission de la contribution financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu

QUE la Municipalité accepte les conditions telles que stipulées dans l' « Entente de contribution » ;

D'AUTORISER Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétairetrésorier, à signer l' « Entente de contribution » telle que présentée et acceptée par le Conseil, le tout pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce point.

2014-11-140

Monsieur Ghislain Beauregard s'informe s'il serait possible que les permis de brûlage puissent être émis pour une période de 12 mois plutôt que 4 mois comme c'est le cas actuellement.

Personne n'ayant d'objection, le conseiller est invité par Monsieur le maire à présenter un avis de motion en ce sens séance tenante.

b) Avis de motion - Règlement N° 248 concernant les brûlages

2014-11-141

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine assemblée le Conseil adoptera le règlement n° 248-2 modifiant le règlement No 248 concernant les brûlages aux fins de modifier la période de validité du permis de 4 mois à 12 mois.

b) Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Approbation du budget 2015

2014-11-142

CONSIDÉRANT que le 22 octobre 2014, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2015 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget 2015 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 22 octobre 2014.

ADOPTÉE

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe qu'au 774 rue Lavallée une branche d'arbre s'avance au-dessus de la rue et entravera le passage du déneigeur. Le directeur général a déjà informé l'occupant de ce fait et lui a demandé de procéder; un nouvel avis sera produit sans délai.

b) Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu - Budget 2015

2014-11-143

CONSIDÉRANT qu'une copie du budget pour l'année 2015 de la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu a été transmise à la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE dudit budget et de transmettre une copie de la présente résolution à la Régie.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous confirme que le projet pilote du nouveau service aux personnes à mobilité réduite sera en fonction à compter du premier janvier prochain.

La prochaine rencontre relative au transport adapté est prévue pour le moins d'avril 2015.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Il n'y a rien de particulier à signaler sur ce point.

b) Dépôt des comptes rendus des séances du Comité consultatif d'urbanismes tenues les 17 juin, 17 juillet et 23 septembre 2014

2014-11-144

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes rendus des séances du Comité consultatif d'urbanisme des 17 juin, 17 juillet et 23 septembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

D'ADOPTER lesdits comptes rendus.

ADOPTÉE

c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ - Acquisition

Le conseiller Bruno Napert déclare son intérêt dans ce dossier et ne prendra pas part aux discussions et au vote sur ce sujet.

2014-11-145

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent acquérir les lots 4 832 894 et 4 832 827 du cadastre du Québec propriété de Monsieur Joffre Labonté;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat intervenue entre les demandeurs et Monsieur Joffre Labonté ;

CONSIDÉRANT que le demandeur Agri-Trépan Inc. est propriétaire de lots contigus au lot 4 832 894 et une partie du lot 4 832 827, ces deux parties d'une superficie totale de 55 727,7 m², et que le but de cette acquisition est de consolider l'exploitation agricole et que les effets de cette acquisition seront bénéfiques pour l'exploitation agricole ;

CONSIDÉRANT que l'un des demandeurs ne désire qu'acquérir la partie « érablière » du lot 4 832 827 d'une superficie de 54 815 m² pour fins d'exploitation et de transmission éventuelle entre ses enfants ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des transactions visées permettra non seulement de consolider une exploitation agricole mais également de maintenir la vitalité de la Municipalité de Calixa-Lavallée puisque la transmission espérée favorisera le maintient de résidents de Calixa-Lavallée dans la municipalité plutôt qu'une cession à des non-résidents ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la règlementation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE APPUIE la demande d'achat par Agri-Trépan Inc. et autres demandeurs auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout suivant la promesse d'achat et les déclarations produites dans la demande présentée à la CPTAQ.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que les travaux de nettoyage et d'empierrement des Branches 21 et 22 du cours d'eau Coderre ont été confiés à la firme Alide Bergeron et fils pour un montant de 30 187 \$ plus taxes.

Monsieur Palardy confirme qu'il s'agit d'un autre entrepreneur que celui qui a déjà procédé à des travaux d'urgence sur le même cours d'eau.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le représentant étant absent, il n'y a rien à signaler sur ce pont.

b) Règlement n° 289 : Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée – Adoption

2014-11-146

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement général de la bibliothèque de Calixa-Lavallée n° 289.

ADOPTÉE

c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial, au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque pour les activités Halloween au four à pain et à la salle communautaire.

2014-11-147

CONSIDÉRANT les activités spéciales organisées sur les lieux du four à pain communautaire par le Comité culturel et patrimonial le 31 octobre et à la salle communautaire par le Comité des loisirs (décoration de citrouilles) et le Comité de la bibliothèque (Prof Dino), toutes deux le 25 octobre, à l'occasion de la fête de l'Halloween et le grand succès remporté à ces occasions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Rémi Francis, et résolu unanimement :

QUE le Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations et remerciements au Comité culturel et patrimonial, au Comité des loisirs et au Comité de la bibliothèque et à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation et à la tenue de ces activités.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous signale que le Comité des loisirs mène actuellement des démarches pour proposer à la Municipalité un projet de « Skate Park » afin de rendre utilisable pour l'été prochain les éléments obtenus gratuitement de la Ville de Varennes.

Il nous rappelle que le Comité prépare activement la fête de Noël qui se tiendra le 13 décembre prochain. Cette année le Comité culturel et patrimonial et le Comité de la bibliothèque participent également à l'organisation de l'événement.

La vente de sapins naturels au profit du Comité des loisirs est de retour. Si vous désirez commander votre sapin, vous pouvez contacter le service des loisirs au 450-583-6470 poste 5.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Club St-Luc - Contribution

2014-11-148

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution au Club St-Luc Verchères l'an dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance des services rendus en matière de transport, d'accompagnement et d'équipements à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et résolu à l'unanimité

DE VERSER au Club St-Luc Verchères, un montant de cinquante dollars (50\$). **ADOPTÉE**

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de question pour le public.

Aucune question n'est présentée de la part du public.

15- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance particulière à signaler.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-11-149

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe	Claude Geoffrion
Maire	Directeur général et Secrétaire-trésorier